

LUNDI 8 FÉVRIER 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire tenue en audioconférence par moyen technologique conformément au décret du gouvernement, à 20h00.

Sont présents à cette audioconférence: M. Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : M. Éric Bergeron, Mme Cynthia St-Pierre, M. Jean-Philippe Bouffard, Mme Johanne Gagnon, M. Ghislain Vachon et Mme Alexandra Champagne.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Julie Roberge.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8220-0221

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8221-0221

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vachon, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition du conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyée par le conseiller Éric Bergeron, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de janvier 2021 tels que déposés au montant total de 217 312.18 \$.

8222-0221

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

8223-0221

ADOPTÉE

Adoption du règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2021.

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 185-0220 établissant la tarification applicable à la vidange des boues des fosses septiques pour l'année 2020 doit être remplacé;

8224-0221

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du 11 janvier 2021, en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27), un avis de motion a été donné par le conseiller Ghislain Vachon et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la municipalité de Saint-Rosaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Ghislain Vachon, appuyée par le conseiller Éric Bergeron; Il est résolu QUE le conseil adopte le règlement numéro 190-0221 établissant la tarification applicable au service de vidange des boues de fosses septiques.

ADOPTÉE

Adoption du règlement concernant la rémunération des élus.

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 188-0221 fixant les conditions de travail des élus municipaux;

8225-0221

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par le conseiller Ghislain Vachon et résolu : QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 188-0221 fixant les conditions de travail des élus municipaux.

ADOPTÉE

Dépôt - Liste des contrats de plus de 2,000\$ totalisant plus de 25,000\$ avec le même contractant.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 122, la Loi prévoit l'ajout de certaines informations qui doivent être publiées sur le site Internet de la municipalité, notamment : Au plus tard le 31 janvier de chaque année, liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (Art. 961.4 C.M. et 477.6 L.C.V.). Cette liste est déposée au conseil et a été publiée sur le site internet de la municipalité en janvier 2021.

8226-0221

Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes - Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska.

ATTENDU la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2020 ;

8227-0221

ATTENDU QUE la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales;
- la désignation de tout immeuble assujéti au paiement des taxes municipales ou scolaires ;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

Matricule	Lot	Montant dû
1213-32-3368	4 793 770, 4 478 242, 4 793 790	122.87 \$
1814-58-0987	4 479 004	1 697.38 \$

2117-95-8238	4 793 718, 4 478 782	1 165.52 \$
2117-95-9517	4 793 724, 4 793 719	91.00 \$
2217-04-5196	4 793 723	102.09 \$
1609-83-1728	4 478 706	1 806.12 \$
2010-02-5994	4 478 807	1 016.45 \$
	TOTAL	6 001.43\$

En conséquence, sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyée par la conseillère Cynthia St-Pierre, il est résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés dont les montants dus n'auront pas été payé d'ici le 18 février 2021 et que ces dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska ;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire désigne Julie Roberge à agir comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 10 juin 2021.

ADOPTÉE

Demande de subventions – Emploi d'été Canada.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Johanne Gagnon et résolu que la Municipalité de St-Rosaire présente une demande financière dans le cadre du programme d'emplois été Canada 2021, en vue d'obtenir de l'aide financière pour le projet d'été du camp de jour ainsi que pour l'entretien des terrains et des plates-bandes publics.

8228-0221

ADOPTÉE

Demande d'entretien des cours d'eau Branches 30 et 31 de la rivière Noire.

CONSIDÉRANT la demande formulée à la MRC d'Arthabaska, par la Municipalité de Saint-Valère, pour nettoyer les branches 30 et 31 de la rivière Noire;

8229-0221

CONSIDÉRANT que ces branches finissent à Saint-Rosaire et sont situées sur la propriété de Ferme M.J.C. Houle Inc.;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Arthabaska demande à la Municipalité de Saint-Rosaire d'ajouter les travaux d'entretien requis sur ces branches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Ghislain Vachon et résolu unanimement;

QUE la Municipalité de Saint-Rosaire recommande les travaux d'entretien requis pour les **branches 30 et 31, de la rivière Noire** ;

QUE la totalité des coûts encourus pour les travaux effectués uniquement sur le territoire de Saint-Rosaire sur les branches 30 et 31, de la rivière Noire, seront assumés par le budget général 2022 de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Signature du bail avec la Régie intermunicipal Incentraide.

ATTENDU qu'un bail pour la location de la caserne au 14, route de la Coupe doit être conclu entre la Régie Intermunicipale Incentraide et la Municipalité de Saint-Rosaire ;

8230-0221

En conséquence, il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que le Maire et la

directrice-générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le bail, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Résolution à la FQM pour retirer le comité Récréatif des assurances municipales.

ATTENDU que le Comité Récréatif St-Rosaire a débuté la dissolution de l'organisme en août 2020 auprès du Registraire des entreprises ;

8231-0221

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu de retirer le comité Récréatif St-Rosaire du contrat d'assurances municipal avec la FQM assurances.

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Johanne Gagnon à 20h14.

8232-0221

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge, directrice
générale et secrétaire-trésorière